



Renouvellement congé parental à temps partiel

Par **MELISSA22**, le **03/12/2016** à **15:49**

bonjourrrrrje compte renouveler mon congé parental à temps partiel mon employeur à décidé de baisser mon temps de travail actuel stipulant qu'ils avaient fait une erreur au départ et que leur expert comptable avait signalé une demi heure de trop dans mon contratrrma question est la suivante sont ils en droit de modifier mes horaires ?je leur ai bien dis que cela ne m'arrange pas mais en gros c'est comme ça et pas autrement,

Par **morobar**, le **04/12/2016** à **08:41**

Bonjour,rnVotre exposé prête à confusion.rnL'employeur peut modifier le planning et la répartition des heures, mais ne peut pas modifier l'horaire contractuel assiette de votre rémunération sans votre accord.rnAinsi si votre contrat (ici avenant) prévoit 25h/semaine, l'employeur ne peut pas diminuer ou augmenter ce temps de travail sans votre accord.rnMais il peut décaler l'heure d'embauche de 14h à 14h30 sans votre accord.